

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'aménagement visant à la restauration hydromorphologique de la Clamoux sur la commune de Villeneuve-Minervois porté par le Syndicat Mixte Aude Centre (SMAC)

Il sera procédé, du 17 octobre à partir de 9h00 au 12 novembre 2025 jusqu'à 17h30, soit pendant 27 jours consécutifs, à :

- une enquête sur l'utilité publique en vue de l'aménagement visant à la restauration hydromorphologique de la Clamoux ;
- une enquête parcellaire pour permettre de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour réaliser l'opération.

Caractéristiques principales du projet

- Arasement des merlons
- Retrait des éléments de corsetage
- Traitement des plantes exotiques envahissantes (PEE)
- Prolongement du béal (canal d'irrigation)
- Relocalisation des jardins potagers
- Plantation d'une haie champêtre

Désignation d'un commissaire enquêteur :

Par décision 27 juillet 2025 du tribunal administratif de Montpellier, M. Jean-Paul GARRIGUE, commandant de police, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

M. Georges MARTZEL, responsable du service eaux usées et potables au conseil départemental de l'Aude, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Déroulement de l'enquête :

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Villeneuve-Minervois (32, avenue du jeu de Mail – 11160 VILLENEUVE-MINERVOIS).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront mis à disposition du public, en version papier, aux jours et heures habituelles d'ouverture du public en mairie de Villeneuve-Minervois :

- les dossiers soumis à enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet ;
- pour recueillir, s'il y a lieu, les observations et propositions écrites du public, les registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le registre dématérialisé :
<https://www.democratie-active.fr/dupclamouxvilleneuve/>
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture du public et lors des permanences, à la mairie de Villeneuve-Minervois (32, avenue du jeu de Mail – 11160 VILLENEUVE-MINERVOIS)
- sur le site internet des services de l'État au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessibilite>

Observations et propositions du public :

Pendant la durée de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- consignées sur les registres déposés en mairie de Villeneuve-Minervois ;
- par correspondance à l'attention de M. Jean-Paul Garrigue, commissaire enquêteur à la mairie de Villeneuve-Minervois (32, avenue du jeu de Mail – 11160 VILLENEUVE-MINERVOIS) ;
- adressées par voie électronique à l'adresse e-mail suivante :
dupclamouxvilleneuve@democratie-active.fr

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public dans les bureaux de la mairie de Villeneuve-Minervois les :

- vendredi 17 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- lundi 27 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- mercredi 12 novembre 2025 de 14h00 à 17h30

Responsable du projet :

La personne responsable est : Madame Chloé Vivier – chloe.vivier@smmar.fr – 06 40 87 67 44 – Syndicat Mixte Aude Centre (SMAC) – n° 3 et n° 4 rue Franc Desplas ZA Coste Galiane – 11 600 CONQUES-ORBIEL.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Villeneuve-Minervois et à la préfecture de l'Aude (sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture) et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessibilite>

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête :

Le préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant le projet d'utilité publique et rendant cessibles les parcelles concernées.